



**VOTRE
COLLABORATION
EST ESSENTIELLE
AUX ABORDS DU
CHANTIER AFIN
D'ASSURER LA
SÉCURITÉ DE TOUS!**

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.



**Abonnez-vous
au service d'alertes
afin de recevoir
les avis importants!**

vsj.ca/alertes

**POUR PLUS
D'INFORMATION :
[VSJ.CA/INFO-CHANTIERS](https://vsj.ca/info-chantiers)
450 569-5000**

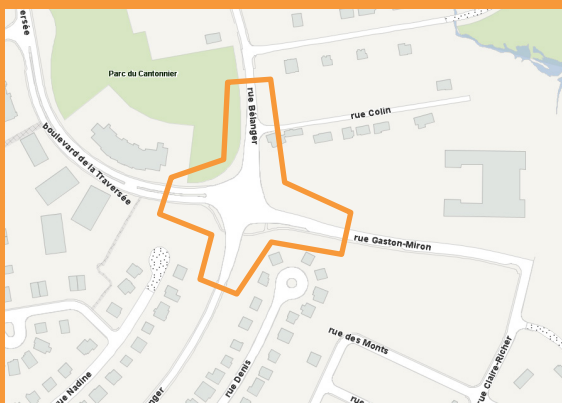


**RUE
BÉLANGER
AMÉNAGEMENT
D'UN NOUVEAU
CARREFOUR
GIRATOIRE**



RÉSUMÉ DU PROJET

La Ville de Saint-Jérôme procédera à des travaux d'aménagement d'un nouveau carrefour giratoire à l'intersection des rues Bélanger et Gaston-Miron, ainsi que du boulevard de la Traversée.



POURQUOI CONSTRUIRE UN CARREFOUR GIRATOIRE?

- Améliorer la sécurité de tous les usagers (automobilistes, piétons et cyclistes) ;
- Réduire la congestion et le temps d'attente aux heures de pointe ;
- Faciliter les déplacements lorsque le volume de circulation est élevé ;
- Améliorer la fluidité de la circulation.

PÉRIODE DES TRAVAUX

Les travaux débuteront dans la semaine du 21 septembre 2026 et seront d'une durée d'environ 5 semaines. L'échéancier pourrait toutefois être revu au besoin (météo, contraintes techniques, etc.).

ENTRAVES À LA CIRCULATION



Une fermeture complète est prévue sur les artères suivantes :

- Boulevard de la Traversée : entre les rues du Maçon et Bélanger
- Rue Bélanger : entre les rues Colin et des Monts
- Rue Gaston-Miron : entre les rues Bélanger et Claire-Richer

Des chemins de détour seront proposés via les rues Pierre-Audette et Schulz et seront principalement empruntés par des véhicules légers. Une hausse temporaire du volume de la circulation est donc à prévoir sur les rues avoisinantes. L'accès aux services d'urgence, quant à lui, sera maintenu en tout temps.

Afin de réduire les entraves à la circulation et pour assurer la sécurité de tous, le stationnement sera interdit sur la rue Pierre-Audette pendant toute la durée des travaux.

MESURES D'ATTÉNUATION

- Installation d'afficheurs de vitesse mobiles ;
- Ajout de panneaux « RALENTISSEZ » ;
- Réduction temporaire de la limite de vitesse de 40 km/h à 30 km/h ;
- Suivi périodique de la circulation par la Ville et ajustement des mesures, au besoin.

ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ

L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps pendant les travaux.



NUISANCES



Des bruits et des vibrations sont à prévoir du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h, ainsi que samedi et dimanche, à l'occasion. L'entrepreneur est autorisé à travailler la fin de semaine.

Poussière : des opérations d'arrosage seront menées au besoin.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte. Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacun de vos bacs.

SURVEILLANCE DE CHANTIER



Une personne sera sur place pour surveiller le chantier pendant les travaux. N'hésitez pas à lui poser vos questions!

REPÈRES D'ARPENTAGE

Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci. Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.

INVESTISSEMENT : 3,3 M\$